

Formation préparatoire
à la procédure de qualification du
**CFC de technologue en
dispositifs médicaux (TDM)**
selon l'article 32 -FPPQ CFC TDM



INSCRIPTION

Cette formation s'adresse aux personnes ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans à temps plein ou équivalent dans le domaine du retraitement des dispositifs médicaux (au moment de la procédure de qualification). En sus, le certificat de niveau STE 1 est exigé.

Le programme d'étude vise l'approfondissement des 22 compétences opérationnelles inscrites au plan de formation des TDM. Le plan de formation se trouve sur le site www.odasante.ch https://www.odasante.ch/fileadmin/odasante.ch/docs/Grundbildung/MPT/Plan_de_formation_TDM-f.pdf

PRÉREQUIS À L'INSCRIPTION À LA FORMATION

- Justifier d'une expérience professionnelle d'environ 3 années à temps plein dans le domaine d'activité des TDM ;
- Avoir pratiqué la grande majorité des compétences opérationnelles du plan de formation de TDM ;
- Attester du niveau B1 au moins, en français selon les standards du cadre européen de référence pour les langues ;
- Avoir préalablement réussi l'examen de culture générale ou un titre jugé équivalent ;
- Être en possession du certificat STE 1 ou STE 2 et avoir au besoin actualisé ses connaissances professionnelles.

INSCRIPTION À LA PROCÉDURE DE QUALIFICATION

L'inscription à la procédure de qualification se fait auprès du portail cantonal du lieu de résidence, (le domicile fiscal fait foi). L'acceptation se fait sous réserve des prérequis évoqués.

La liste des portails d'entrée cantonaux est disponible sur le site internet suivant : <https://www.orientation.ch/dyn/show/115332>



EXAMENS – PROCÉDURE DE QUALIFICATION

La procédure de qualification est organisée par le canton de Vaud.

Les candidat.e.s y sont inscrit.e.s via leur portail cantonal.

Les examens se composent de 4 parties :

1. Travail pratique prescrit (TPP) de 4 heures : Il se déroule sur le lieu de travail.

Le/la candidat.e doit effectuer des travaux pratiques prescrits sous l'observation de deux expert.e.s. Cette partie étant éliminatoire, la note obtenue doit impérativement être égale ou supérieure à 4 (maximum 6).

2. Ecrit de connaissances professionnelles :

L'examen se déroule à l'ESSanté, à Lausanne.

Il est composé de 3 parties qui durent 50 minutes chacune.

Trois compétences sont évaluées :

Compétence B	Lavage et désinfection des DMx
Compétence C	Assemblage et emballage des DMx
Compétence D	Stérilisation des DMx

3. Oral de connaissances professionnelles :

L'examen se déroule à l'ESSanté, à Lausanne.

Il dure 30 minutes en présence de deux expert.e.s.

Deux compétences sont testées :

Compétence A	Gestion des DMx et organisation des tâches inhérentes au processus de retraitement
Compétence E	Assurance de la qualité et du respect des exigences établies par la législation et par des normes techniques

4. Culture générale

Les candidat.e.s sont tenu.e.s d'effectuer un travail personnel d'approfondissement ainsi qu'un examen de culture générale.

La note finale est calculée selon la pondération suivante :

Note du travail pratique	50%	
Note des connaissances professionnelles	30%	Écrit : 60%
		Oral : 40%
		Examen : 50%
Note de culture générale	20%	Travail personnel d'approfondissement : 50%

L'examen est réussi si la note du travail pratique est égale ou supérieure à 4 et si la moyenne générale, soit la moyenne des notes du travail pratique, des connaissances professionnelles et de la culture générale est égale ou supérieure à 4.

Remarque : les personnes au bénéfice d'une dispense de culture générale ne doivent se présenter qu'au travail pratique et aux connaissances professionnelles. La note finale est calculée sur ces deux notes.

BRANCHE « CULTURE GÉNÉRALE »

Outre les cours relatifs à l'acquisition d'éléments professionnels, les candidat.e.s doivent également faire valider la culture générale pour obtenir le CFC de TDM.

Sont dispensées de l'examen de culture générale les personnes qui :

- ont obtenu l'un des titres **ou** l'une des qualifications suivantes :
 - CFC ou titre jugé équivalent
 - Certificat cantonal de culture générale, d'études commerciales, de maturité gymnasiale, de maturité spécialisée ou de tout autre titre reconnu pour l'immatriculation à l'Université de Lausanne,
- ou**
- qui se sont déjà présentées à la procédure de qualification CFC et ont obtenu à la culture générale une note finale équivalente ou supérieure à 4.0.

Les personnes qui doivent se présenter à l'examen de culture générale, sont fortement encouragées à suivre un cours de culture générale dispensé dans une école professionnelle. La plupart des cantons proposent ce type de cours au sein de classes spécifiquement dédiées aux adultes en formation.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à prendre contact avec le portail d'admission de votre canton <https://www.orientation.ch/dyn/show/115332>.



FORMATION PRÉPARATOIRE

OBJECTIFS

- Maîtriser les processus de retraitement des dispositifs médicaux ;
- Acquérir les connaissances professionnelles liées aux 22 compétences opérationnelles du plan de formation des TDM ;
- Appréhender les contraintes et mettre en application les bonnes pratiques de retraitement des dispositifs médicaux stériles.

CONTENU

1. Microbiologie, épidémiologie et prévention des infections
2. Documentation légale et de références spécifiques au retraitement des DMx
3. Principe de validation des équipements
4. Maintenance et gestion des réparations
5. Nettoyage manuel et mécanique des DMx, laveurs désinfecteurs, ultrasons, eaux, détergents, désinfectants, accessoires de lavage, contrôles de routine et validation
6. Retraitement des endoscopes, enceintes de stockage
7. Locaux, qualité de l'air, air médical comprimé, contrôle de l'environnement
8. Connaissances de l'instrumentation, contrôles de fonctionnalité
9. Divers types d'emballage, contrôles de routine et validation
10. Stérilisation à la vapeur d'eau, stérilisateur à la vapeur d'eau, contrôles de routine et validation
11. Autres méthodes de stérilisation, vapeurs de peroxyde d'hydrogène, oxyde d'éthylène, irradiation, etc. contrôles de routine et validation
12. Capacité de machines, logistique
13. Gestion des stocks
14. Gestion du stress, communication
15. Etudes de cas spéciaux
16. Examens blancs

ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRAIN

Afin de favoriser la réussite du projet de formation, une personne de référence expérimentée dans le domaine du retraitement des dispositifs médicaux de l'entreprise doit accompagner la personne en formation.

LIEU DE FORMATION

Espace compétences, Route de Grandvaux 14, 1096 Cully.

DATES, DURÉE, PRIX :

Dates : voir www.espace-competences.ch

Durée : 17 jours

Horaires : 09h00-12h15, 13h15-16h30

Prix :

Formation (membres H+, SSSH)	CHF 5'940.-
Formation non-membre	CHF 7'128.-
Support de cours en version informatique	CHF 310.-
Support de cours en version papier (optionnel)	CHF 162.50.-
Accompagnement pédagogique facultatif (séance de 1h30)	CHF 150.-



DOSSIER D'INSCRIPTION

L'inscription
se fait via le site
d'Espace compé-
tences :

www.espace-competences.ch

Veuillez svp envoyer les
documents suivants :

- Bulletin d'inscription
- Prix membre : justificatif exigé
sauf membre H+
- Lettre de motivation
- Photo format passeport
- Curriculum Vitae
- Copie du certificat STE 1 et éventuellement
STE 2
- Copie du certificat de culture générale
- Certificat de niveau de français B1
- Attestation de l'employeur sur le modèle
SSSH d'avoir effectué la grande majorité
des compétences opérationnelles du plan
de formation
- Coordonnées de la personne de référence
- Attestation de stages sur le modèle SSSH

FORMATEURS

- Christophe Grange
- Hervé Ney
- Frédy Cavin, Personne de référence pour la
« formation article 32 »
- Nicole Berset
- Luisa Da Silva
- Hanny Hendriks, Personne de référence à
Espace Compétences

Secrétariat d'Espace Compétences :
021 799 92 60

PERSONNE DE CONTACT

Pour tout besoin de compléments d'informa-
tions vous pouvez adresser vos demandes par
E-mail à fredycavin@yahoo.fr

